

ANTENNES-RELAIS

Cancers à St-Cyr-l'Ecole : "le hasard"

La Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale (DDASS) des Yvelines et l'Institut National de Veille Sanitaire (INVS) ont remis jeudi leur rapport sur un agrégat de pathologies signalé à Saint-Cyr l'Ecole. Un collectif d'associations le met en doute.

La cellule interrégionale d'épidémiologie d'Ile-de-France (CIRE) a écarté tout lien entre la présence d'antennes relais et les onze cas de cancer relevés en treize ans à Saint-Cyr-L'Ecole (Yvelines), dans son enquête dont les conclusions ont été rendues publiques jeudi 27 janvier.

"Sur les bases des connaissances scientifiques dont on disposait et les rapports étrangers, l'institut de veille sanitaire a considéré qu'il n'était pas justifié d'étudier une relation entre les antennes de téléphonie mobile et l'apparition de pathologies", a expliqué le médecin épidémiologiste Dominique Dejour Salamanca du CIRE lors d'une conférence presse.

Ainsi "les onze cas de cancer pédiatriques relevés entre 1990 et 2002 à Saint-Cyr-l'Ecole, dont cinq cas de tumeurs du système nerveux central, correspondent à une variation liée au hasard", a ajouté le médecin, soulignant toutefois que les "cas inhabituels" de cancer étaient 2.5 fois supérieurs à la normale et 4 fois supérieurs pour les cancers du système nerveux central.

"Eventuelle source environnementale"

A la fin de l'année 2001, des associations du quartier de l'Epi d'Or à Saint-Cyr-l'Ecole avaient fait état de pathologies et de symptômes divers parmi la population, dont trois cas de cancer chez des enfants attribuables, selon elles, à la présence d'antennes relais de téléphonie mobile situées sur le toit de l'école du quartier. Selon la DDASS et le CIRE l'enquête n'a pas permis de trouver un dénominateur commun aux onze cancers constatés sur la commune et d'identifier "une éventuelle source environnementale (eau, air)".

Sophie Guerson, représentante de l'association de parents d'élèves FCPE de Saint-Cyr-L'Ecole et mère de trois enfants scolarisés dans le quartier de l'Epi d'Or s'est dite "écoeurée" et "bafouée" par ces conclusions qui "écartent dès le départ l'hypothèse d'un lien entre les cancers et l'existence des antennes relais."

Le maire de la commune Philippe Lavaud (UMP) a exigé la poursuite de l'enquête, ajoutant "on veut savoir ! Qu'on étudie toutes les possibilités pour expliquer ces cas de cancer".

En mars 2003, les opérateurs SFR et Orange avaient décidé de démonter leurs antennes installées sur l'école "dans un souci d'apaisement pour permettre à l'enquête sanitaire de se dérouler dans un climat plus serein".

"Le droit de se poser des questions"

A la veille de la remise de ce rapport, le collectif -composé de l'ADEEO, Association de Défense de l'Environnement de l'Epi d'Or, la FCPE, Fédération des Conseils de Parents d'Elèves de Saint-Cyr l'Ecole, le GPEI, Groupement de Parents d'Elèves Indépendants de Saint-Cyr l'Ecole et soutenu par l'association nationale Robin des Toits- avait affirmé, dans un communiqué, être "en droit de se poser des questions".

Voici son communiqué, diffusé le 25 janvier

A quelques jours de la présentation du rapport final de l'investigation menée par la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale (DDASS) des Yvelines et l'Institut National de Veille Sanitaire (INVS) sur un agrégat de pathologies signalé à Saint-Cyr l'Ecole, les associations à l'origine de ce signalement sont en droit de se poser des questions :

Sur la forme :

Un comité de suivi a été mis en place, auquel participaient les associations de Saint-Cyr l'Ecole. Sa dernière réunion remonte au 5 mars 2003 et correspondait au début de la seconde des quatre phases de l'investigation. 23 mois plus tard, des conclusions vont être présentées sans que le comité de suivi ait jamais été invité à participer aux travaux ou à les suivre.



Une antenne-relais

Lors de réunions publiques, les responsables des questions sanitaires et environnementales d'opérateurs de téléphonie mobile ont récemment affirmé que l'enquête sanitaire de Saint-Cyr l'Ecole avait conclu à la responsabilité de polluants chimiques sous l'école primaire. Si ce fait est avéré, comment est-il possible qu'il ait été communiqué aux opérateurs et pas au comité de suivi de l'enquête, à la municipalité de Saint-Cyr l'Ecole, à la direction de l'école ou aux parents d'élèves ? Si en revanche cette information est sans fondement, les opérateurs devront s'en expliquer.

Sur le fond :

De nombreuses questions ont été soulevées par les associations de Saint-Cyr l'Ecole à l'occasion des premières réunions du comité de suivi de l'enquête sanitaire.

Elles ont été répétées lors d'une réunion au Ministère de la Santé le 7 mai 2003 et sont toujours sans réponse :

- Pourquoi éliminer d'entrée les champs électromagnétiques comme cause possible de pathologies alors que l'O.M.S. en reconnaît certains comme cancérogènes ?

- Quel crédit peut-on accorder à l'enquête téléphonique menée par un médecin de la DDASS auprès de praticiens de Saint-Cyr l'Ecole, en l'absence de toute information méthodologique (formulation du questionnaire, transcription, mode d'exploitation) ? Cette approche a-t-elle un sens quand on sait que les troubles qui relèvent du « syndrome des micro-ondes » (fatigue excessive, maux de tête, inconfort, pathologies variées) ne sont souvent pas soignés par des médecins et que les pathologies lourdes sont traitées hors de Saint-Cyr l'Ecole ?

- Après avoir retenu les cancers d'enfants, observé que leur fréquence était anormalement élevée, puis minimisé ce résultat par des calculs statistiques dont nous n'avons toujours pas eu d'explication, comment la DDASS et l'INVS peuvent-elles conclure "à priori" qu'il n'y a pas d'excès de tumeurs de l'enfant, toutes causes confondues à Saint-Cyr l'Ecole ?

- Après la publication récente du rapport Stewart qui a mis en évidence les dangers des téléphones portables et des antennes-relais, est-il encore possible d'ignorer les travaux scientifiques qui mettent en cause la téléphonie mobile partout dans le monde, en ne se référant qu'à des rapports d'experts qui se reconnaissent non-indépendants des opérateurs ?

En conséquence, les associations de Saint-Cyr l'Ecole tiendront un point presse en Préfecture de Versailles à l'issue de la présentation du rapport « final » de l'enquête, et rendront compte de leur ressenti sur les conclusions qui leur seront exposées. En tout état de cause, elles ne conçoivent pas que l'enquête sanitaire promise en décembre 2002 puisse être close par un « non-lieu ». Une telle fin n'aurait-elle pas pour principal effet de garantir la santé financière des opérateurs au détriment de la santé physique des populations ?"